



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
01-19-10233-2026-128-V-00001-001-DE
Date de réception en préfecture : 30/01/2026

Date de convocation : 21 janvier 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-001

Date d'affichage : 21 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 20

Votants : 28

Objet : Convention de partenariat avec le SDIS – Année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Mairam SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Claude MASURE représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Paola LEROY représentée par M. Patrick JULISSON, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Gilles BAYART.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Fouad EL M'KHANTER, Grégoire TURLLOTTE, Tarik MEZIANE, Joseph ZOGBA, Maxime MARCELIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260128-VI-DEL-2026-001-DE
Date de télétransmission : 30/01/2026
Date de réception préfecture : 30/01/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°VI-DEL-2024-136 du 4 décembre 2024, approuvant le partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune d'Etampes pour l'année 2025, actant notamment un soutien financier volontaire de la commune à hauteur de 37 829 €,

Vu la délibération n°VI-DEL-2025-096 du 1er octobre 2025, approuvant un nouveau partenariat pour la période 2026-2029 avec le Département de l'Essonne et le SDIS de l'Essonne, en vue de la reconstruction du centre de secours d'Etampes,

Vu le courrier conjoint du Département de l'Essonne et du SDIS de l'Essonne reçu le 10 décembre 2025,

Vu l'avis de la Commission stratégie financière et fonctions support en date du 20 janvier 2026,

Considérant que le partenariat 2026-2029, établi pour la reconstruction du centre de secours d'Etampes, intègre notamment un soutien financier de la commune à hauteur de 150 000 € par an, sur 4 ans (soit 600 000 €),

Considérant que le projet de reconstruction, estimé à 8,2 M€ TTC pour une durée de travaux de 15 mois s'inscrit dans une logique d'adaptation et de modernisation du centre existant,

Considérant que les premières dépenses ne s'amorceront qu'en 2027,

Considérant que le SDIS de l'Essonne et le Département de l'Essonne sollicitent la commune pour différer ce partenariat 2026-2029 sur la période 2027-2030 (le premier versement de 150 000 € ne serait acté qu'en 2027),

Considérant qu'en parallèle, le SDIS de l'Essonne et le Département de l'Essonne sollicitent la commune pour envisager un partenariat pour l'année 2026 pour une contribution volontaire de la Ville, à l'image de celui signé pour l'année 2025.

Considérant qu'il est demandé une contribution volontaire à hauteur de 1.43 € par habitant (soit 38 311 €), en sus de la contribution obligatoire de 0.07€ par habitant (soit 1 902 €) telle que votée en Conseil d'administration du SDIS le 7 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'ajuster le partenariat entre le SDIS de l'Essonne, le Département de l'Essonne et la commune d'Etampes (reconstruction du centre de secours d'Etampes) sur une nouvelle période 2027-2030 ;
- Confirme ainsi la participation financière à hauteur de 600 000 € pour le projet de reconstruction, répartis sur quatre exercices budgétaires, soit 150 000 € par an de 2027 à 2030 ;
- Renouvelle, pour l'année 2026, le partenariat avec le SDIS de l'Essonne, et notamment le soutien financier volontaire de la commune à hauteur de 1.43 € par habitant, soit 38 311 € (projet de convention en annexe) ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...0.2.FEV.2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.